



DÉLIBÉRATION N° DEL-095-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2026 A 18H30

dans la Salle G. RISTÉRUCCI de la Halle au Blé à Altkirch

Sous la présidence de Monsieur Gilles FREMIOT, Président,

Date de la convocation : 3 juillet 2026

Étaient présents : (66)

Mesdames et Messieurs, Benoît ACKERMANN, Danièle BACH, Fabienne BAMOND, Joseph BERBETT, Pierre BLIND, Laetitia BLUMBERGER, Doris BRUGGER, Gilles CLAUDE, Annaïck DANGELSER, Michel DESSERICH, Edouard EDER, Didier FORT, Gilles FREMIOT, Laurent FUCHS, Sylvain GABRIEL, Serge GAISSER, Benoît GOEPFERT, Roland GOEPFERT, Christian GRIENENBERGER, Annick GROELLY, Gérard GROELLY, Jean HARTMANN, Mathieu HARTMANN, Michel HARTMANN, Gabriel HASCHER, Matthieu HECKLEN, Ginette HELL, Sthéfania HERMANN, Jean-Luc HEUDECKER, Jean HIGELIN, Nicolas JANDER, Thierry KAUFFMANN, Michel LERCH, Sophie LOTH, Agatino MAVILLA, Christine MENNEZEIN, Jérôme MEYER, Berthe MULLER, Eliane OSINSKI, Isabelle PI-JOCQUEL, Sylvie RENGGER, Gérard RENGGLI, Régine RENTZ, Denis REY, Fabienne REY, Patrick RIEGERT, René SCHAFFER, Raphaël SCHMIDLIN, Pierre SCHOEPFER, Olivier SIMON, Rémi SPILLMANN, Dominique SPRINGINSFELD, Stéphane STALLINI, Antoine STAMPFLER, Michel STARCK, Isabelle STEFFAN, Patrick STEMMELIN, Christian SUTTER, Aurelio TOLOSA, Jean-Luc WAECKERLI, Hervé WALTER, Guilaine WEISS, Hervé WERMUTH, Fernand WIEDER, Chantal WISS, Gaëlle ZIMMERMANN.

Étaient excusés et représentés par leurs suppléants :

Mesdames et Messieurs Elodie ABT, Anne-Marie BIANCOTTI, Danielle CORDIER, Jean-François FOERNBACHER, Michel PFLIEGER, Philippe RUFI.

Étaient excusés et ont donné procuration de vote : (11)

Monsieur Christophe ANTONY a donné procuration à Monsieur Pierre BLIND,
Monsieur Alain BRAND a donné procuration à Monsieur Christian GRIENENBERGER,
Monsieur Serge BRAND a donné procuration à Madame Isabelle PI-JOCQUEL,
Madame Béatrice HANSER a donné procuration à Monsieur Gilles FREMIOT,
Madame Rita HELL a donné procuration à Monsieur Michel DESSERICH,
Monsieur Yves KELLER a donné procuration à Madame Annaïck DANGELSER,
Monsieur André LEHMES a donné procuration à Monsieur Patrick STEMMELIN,
Monsieur Olivier PFLIEGER a donné procuration à Monsieur Joseph BERBETT,
Monsieur Dominique SENGELIN a donné procuration à Madame Ginette HELL,
Madame Anne ZELLER a donné procuration à Madame Gaëlle ZIMMERMANN,
Monsieur Jean ZIPPER a donné procuration à Madame Sylvie RENGGER.

Étaient excusés sans représentation : (8)

Mesdames, et Messieurs Jean-Luc DOPPLER, Bernard FANKHAUSER, Alexandra GUTZWILLER, Eric GUTZWILLER, Sabine HATTSTATT, Axelle HELLMANN, Christophe MUNCK, Philippe WAHL.

Étaient non excusés : (5)

Mesdames Véronique LIDIN, Estelle MIRANDA-SIEVERT et Messieurs Jean-Paul MACKER, Pascal MALYSZKA, Bertrand REECHT.

APPROBATION DU PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE
--

<u>Nombre de conseillers</u>

En exercice : 90– Présents : 66 – Procurations : 11 – Absents : 13 – Exclus : 0

La compétence mobilité a été transférée le 1^{er} juillet 2021 à la Communauté de Communes Sundgau, qui a pris le statut d'Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM).

La loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 a transformé le cadre des politiques de mobilité et a adapté les stratégies d'actions aux situations locales. Cette dernière a donné aux AOM de nouveaux leviers d'action avec notamment l'outil du Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) pour les agglomérations dont la population est inférieure à 100 000 habitants. Ce document volontaire de planification a vocation à développer une stratégie et une politique de mobilité adaptée aux besoins du territoire et des habitants. Il se compose d'un diagnostic du territoire, d'une stratégie territoriale, et d'un plan d'actions qui se décline à court, moyen et long terme.

Ainsi, en qualité d'AOM, la Communauté de Communes Sundgau a débuté l'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié en 2024. Les travaux engagés ont fait l'objet d'un travail de diagnostic et d'échanges avec les communes, les partenaires techniques et institutionnels, les acteurs publics et privés de la mobilité, les associations ainsi qu'avec les représentants du monde économique et de la société civile (Région Grand Est, CeA, PETR du Pays du Sundgau, AOM limitrophes, Comité des partenaires, et la population). La qualité de concertation et la diversité des actions proposées par le PdMS de la CCS ont d'ailleurs été saluées par un avis favorable de la Région Grand Est. Le Comité de pilotage et le Comité des partenaires ont ainsi rendu un avis favorable à l'adoption du PdMS en décembre 2025.

Ce document traduit les ambitions de la collectivité et de ses partenaires en matière de politique en faveur des transports en commun, des modes actifs, du transport à la demande et des modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme.

Le Plan de Mobilité Simplifié est joint en annexe à la présente délibération.

Synthèse des axes stratégiques et actions :

AXE 1 : Optimiser l'offre de transport en commun afin de renforcer son accessibilité

PRIORITAIRE	Action 1 : Renforcement et ajustement des lignes existantes (Vieux)-Ferrette <> Mulhouse
SECONDAIRE	Action 2 : Mieux connecter les communes du Nord du territoire vers l'agglomération mulhousienne
	Action 3 : Favoriser la création d'aires de mobilité aux arrêts de bus existants
TERTIAIRE	Action 4 : Favoriser l'intermodalité en gare d'Altkirch
	Action 5 : Assurer une continuité avec le projet Sundgomobich

AXE 2 : Développer des solutions de mobilité durable pour répondre aux besoins de l'ensemble du public

PRIORITAIRE	Action 6 : Développer une offre de TAD pour tous
	Action 7 : Renforcer l'offre de covoiturage
TERTIAIRE	Action 8 : Etudier la mise en place d'une offre d'autopartage

AXE 3 : Encourager l'usage du vélo par des infrastructures et services dédiés

PRIORITAIRE	Action 9 : Accompagner les communes dans la mise en œuvre d'un maillage cyclable, défini dans le schéma directeur cyclable du Sundgau
SECONDAIRE	Action 10 : Développer un écosystème vélo
	Action 11 : Mise en place de points de réparation vélo sur le territoire
TERTIAIRE	Action 12 : Développer le label accueil « Accueil Vélo »
	Action 13 : Développer des services de location de moyenne et longue durée de Vélo à assistance électrique (VAE) pour les habitants
	Action 14 : Développer une aide à l'achat de vélos / Vélo à assistance électrique (VAE) pour les habitants

AXE 4 : Communiquer, sensibiliser et informer sur les mobilités

PRIORITAIRE	Action 15 : Communiquer sur les offres de mobilité (offres actuelles et nouveautés)
SECONDAIRE	Action 16 : Encourager les solutions de mobilité durable auprès des entreprises et des scolaires
	Action 17 : Organiser des ateliers et événements pour communiquer et accompagner au changement de pratiques

Lors de la séance du 2 juillet dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil de la Communauté de Communes,

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

VU la délibération n°2021-22 du 25 février 2021 approuvant le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité à la Communauté de Communes Sundgau ;

VU l'article L1214-36-1 du Code des Transports définissant les modalités d'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié ;

VU la délibération n°2025-055 du 19 juin 2025 portant création du Comité des Partenaires ;

VU l'avis favorable du Comité de Pilotage le 9 décembre 2025 et du Comité des Partenaires le 16 décembre 2025 ;

VU la phase de consultation publique organisée du 7 janvier au 8 février et les avis recueillis dans ce cadre ;

VU l'avis favorable de la Région Grand Est du 16 juin 2026 ;

VU l'avis favorable de la commission mobilité le 30 juin 2026 ;

VU l'avis favorable du Bureau du 2 juillet 2026 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le Plan de Mobilité Simplifié, tel que présenté par son Président.

AUTORISE son Président à engager toutes démarches se rapportant au plan de mobilité simplifié et à signer tous actes s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Altkirch, le 10 juillet 2026
Le Président

